

# AVIS n° CEC-14-11-2024-01 DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF



Séance du 14 novembre 2024

Examen arrêté de recevabilité  
Personnalités extérieures désignées après appel public à candidature  
au Conseil d'administration

## Le Comité électoral consultatif

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 15 novembre 2023 ;
- Vu la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au Comité électoral consultatif ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers.

Après en avoir discuté,

## DONNE L'AVIS SUIVANT

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le Comité électoral consultatif émet un avis favorable sur l'ensemble des candidatures reçues, sous réserve d'un avis contraire du Ministère sur celle de M. Bertrand GERVAIS.

### Article 2 : Décompte des voix

Le présent avis est favorable à l'unanimité des membres présents.

Fait à Poitiers, le 14 novembre 2024  
Le Président du Comité électoral consultatif,

**Eddy LAMAZEROLLES**